

# CONTRAT DE FORMATION PROFESSIONNELLE

(A imprimer et retourner à : M. Denys JACQUES – 6 rue Dulau – 13200 Arles)

## Entre les soussignés :

1- M. Denys JACQUES , dont le siège est à l'adresse suivante : 6 rue Dulau – 13200 Arles,  
ci-après désigné « l'organisme de formation » **d'une part**

**et,**

2- \_\_\_\_\_,ci-après  
désignée « le stagiaire » **d'autre part,**

**Nom, prénom :**

**Adresse :**

**Téléphone :**

**Mail :**

**Il a été arrêté et convenu ce qui suit :**

## **ARTICLE 1 : OBJET DU CONTRAT**

L'organisme de formation s'engage à dispenser l'action de formation intitulée **mtc-méthode géométrique** au bénéfice du stagiaire qui aura lieu à Fourques (30300)

## **ARTICLE 2 : NATURE ET OBJET DE L'ACTION DE FORMATION**

Conformément aux dispositions de l'article L.6313-1 de Code du Travail, l'action de formation professionnelle s'inscrit dans la typologie des actions de formation professionnelle suivante : « acquisition, entretien ou perfectionnement des connaissances » dans le domaine des thérapies manuelles. Elle s'inscrit dans une démarche de prévention, d'entretien et d'amélioration de la santé.

## **ARTICLE 3 : DELAI DE RETRACTATION**

Conformément à l'article L.6313-5 du Code du Travail, il est rappelé que, dans un délai de quatorze jours à compter de la signature du présent contrat, le stagiaire peut se rétracter par lettre recommandée avec avis de réception adressée à l'organisme de formation.

## **ARTICLE 4 : DUREE DE L'ACTION DE FORMATION PROFESSIONNELLE**

Il est convenu entre les parties que l'action de formation professionnelle définie à l'article 1 comprendra : 3 stages de 2 jours, soit 6 jours de stage de 7,5h = 45h. Il est convenu de fixer les dates suivantes, sous réserve des contraintes sanitaires, pour la réalisation de l'action de formation définie à l'article 1 :

**14 et 15 octobre 2023**

**11 et 12 novembre 2023**

**09 et 10 décembre 2023**

Horaires : de 8.30 à 17.30, pauses et déjeuner compris

## **ARTICLE 5 : LIEU DE L'ACTION DE FORMATION PROFESSIONNELLE**

Il est convenu que l'action de formation professionnelle définie à l'article 1 aura lieu à :

**Auditorium les 2 Rhônes**

**Place d'Argence**

**30300 Fourques**

## **ARTICLE 6 – PROGRAMME DE L'ACTION DE FORMATION PROFESSIONNELLE**

Le programme de la formation est joint en annexe 1 au présent contrat.

## **ARTICLE 7 : DIPLÔMES, TITRES OU REFERENCES DES PERSONNES CHARGÉES DE LA FORMATION**

- Monsieur Denys JACQUES : diplôme d'Etat de Masseur-Kinésithérapeute en 1985, exerçant sa profession dans le cadre libéral depuis cette date. Formation en Médecine Traditionnelle Chinoise au collège SFERE (Aix-en-Provence), diplômé en 1991.

N° de déclaration d'activité 93131844113 auprès du préfet de la région PACA.

## **ARTICLE 8 : PRIX DE LA FORMATION**

Le prix de l'action de formation professionnelle définie à l'article 1 est fixé à 290 euros par stage de 2 jours. Ne sont pas pris en compte les forfaits séminaires (frais de salle, de pause, déjeuner)

Modalités de paiement :

- après le délai de rétractation mentionné à l'article 3, le stagiaire effectue un premier versement de 90 euros.

- le paiement du solde à la fin de chacun des 3 stages, soit 200 euros, au terme du premier stage, le 15 octobre 2023 et 290 euros au terme des deuxième et troisième stages, les 12 novembre 2023 et 10 décembre 2023.

## **ARTICLE 9 : INTERRUPTION DU STAGE**

Si le stagiaire est empêché de suivre la formation par suite de force majeure dûment reconnue, le contrat de formation professionnelle est résilié. Dans ce cas, seules les prestations effectivement dispensées sont dues au prorata temporis de leur valeur prévue au présent contrat.

Fait en double exemplaire, le

Pour le stagiaire

Pour l'organisme de formation

Nom et prénom :

Denys JACQUES

Signature précédée de la mention

« Lu et approuvé »

# Annexe 1 : programme de la formation

## Stage 1

### 1<sup>er</sup> jour

- ✓ les principes généraux de la méthode géométrique
- ✓ la palpation énergétique
- ✓ le décodage anatomique
  - le décodage de la main
  - le décodage musculaire

### 2<sup>ème</sup> jour

- ✓ le mouvement d'Énergie des viscères
- ✓ présentation de la grille de lecture
- ✓ présentation des centres
- ✓ les points Shu et les points Mu (points Yu/Mo)

## Stage 2

### 1<sup>er</sup> jour

- ✓ les chaînes émotionnelles et le centre du vertex :
  - la chaîne du Du Mai
  - la chaîne de l'Estomac
  - la chaîne de la Vésicule Biliaire
- ✓ les 8 Merveilleux Vaisseaux :
  - les 3 niveaux thérapeutiques – les centres des Merveilleux Vaisseaux
  - les Merveilleux Vaisseaux et de leurs points constitutifs
  - les points-maitres des Merveilleux Vaisseaux
  - les points de commande céphalique des Merveilleux Vaisseaux

### 2<sup>ème</sup> jour

- ✓ le centre de la Vésicule Biliaire
- ✓ les centres de la Rate :
  - le centre du méridien de Rate : production du Sang – fonction immunitaire
  - le centre de la chaîne de Rate : relation avec les 6 phases de la maladie
- ✓ le centre du méridien du Cœur
- ✓ le centre occipital :
  - la 2<sup>ème</sup> chaîne de Vessie
  - les points 31V à 35V

- ✓ les lésions traumatiques et le centre de la cheville :
  - les blocages traumatiques
  - le centre mécanique T4-T5
  - les tendinites
- ✓ les barrières (points Guan ou Koann)

### *Stage 3*

#### *1<sup>er</sup> jour*

- ✓ les points Fenêtres du Ciel
- ✓ la voie de l'eau : le TR et le point 6Rt
- ✓ chaîne de l'Estomac et stagnation d'Énergie
- ✓ le méridien du Maître du Cœur
- ✓ la chaîne du 22R au 27R
- ✓ les fonctions générales

#### *2<sup>ème</sup> jour*

- ✓ blocage en circulation dans les 12 méridiens
- ✓ les méridiens tendino-musculaires
- ✓ la fonction élimination des points 36E - 37E- 39E
- ✓ les 3 Dan Tian (Tan Tien)
- ✓ la résonance dents-organes
- ✓ le thymus
- ✓ la prise de terre : le point 1R
- ✓ contrôle spécifique des points 20DM – 39VB – 6MC
- ✓ les points Luo du Du Mai et Ren Mai
- ✓ les grands Luo de Rate et d'Estomac
- ✓ les points Xi des 12 méridiens
- ✓ le plan de traitement